

NATIONS UNIES



CONSEIL DE SÉCURITÉ  
DOCUMENTS OFFICIELS

UN LIBRARY

APR 25 1984

UN/SA COLLECTION

TRENTE ET UNIÈME ANNÉE

1891<sup>e</sup> SÉANCE : 17 MARS 1976

NEW YORK

---

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Pages</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1891) .....	1
Adoption de l'ordre du jour .....	1
Demande présentée par le Mozambique conformément à l'Article 50 de la Charte des Nations Unies à propos de la situation résultant de la décision prise par ce pays d'imposer des sanctions contre la Rhodésie du Sud en stricte application des décisions pertinentes du Conseil de sécurité : Télégramme, en date du 10 mars 1976, adressé au Président du Conseil de sécurité par le Ministre des affaires étrangères du Mozambique (S/12009) ..	1

**NOTE**

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cote S/...) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments trimestriels aux Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1er janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

## 1891<sup>ème</sup> SÉANCE

Tenue à New York, le mercredi 17 mars 1976, à 10 h 30.

*Président* : M. Thomas S. BOYA (Bénin).

*Présents* : Les représentants des Etats suivants : Bénin, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Guyane, Italie, Japon, Pakistan, Panama, République arabe libyenne, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Union des Républiques socialistes soviétiques.

### Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1891)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Demande présentée par le Mozambique conformément à l'Article 50 de la Charte des Nations Unies à propos de la situation résultant de la décision prise par ce pays d'imposer des sanctions contre la Rhodésie du Sud en stricte application des décisions pertinentes du Conseil de sécurité :  
Télégramme, en date du 10 mars 1976, adressé au Président du Conseil de sécurité par le Ministre des affaires étrangères du Mozambique (S/12009).

*La séance est ouverte à 11 h 15.*

### Adoption de l'ordre du jour

*L'ordre du jour est adopté.*

Demande présentée par le Mozambique conformément à l'Article 50 de la Charte des Nations Unies à propos de la situation résultant de la décision prise par ce pays d'imposer des sanctions contre la Rhodésie du Sud en stricte application des décisions pertinentes du Conseil de sécurité :

Télégramme, en date du 10 mars 1976, adressé au Président du Conseil de sécurité par le Ministre des affaires étrangères du Mozambique (S/12009)

1] Le PRÉSIDENT : Conformément aux décisions prises à la 1890<sup>ème</sup> séance, j'invite le représentant du Mozambique ainsi que les représentants de l'Egypte, de la Jamaïque, du Kenya et de la Zambie à participer à la discussion sans droit de vote.

Sur l'invitation du Président, M. Chissano (Mozambique) prend place à la table du Conseil et M. Abdel A. M. Thonpson (Jamaïque), M. Mainu

(Kenya) et M. Kamana (Zambie) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

2. M. JACKSON (Guyane) [interprétation de l'anglais] : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous féliciter d'être à la tête du Conseil de sécurité pour ce mois. Vous venez d'un pays qui a toujours défendu la cause de la liberté et de la dignité de la personne humaine; il sied donc que vous, représentant de la République sœur du Bénin, dirigiez nos délibérations sur la question dont le Conseil est actuellement saisi. Nous sommes certains que sous votre sage présidence le Conseil parviendra à des décisions qui contribueront largement à la lutte de libération menée dans l'ensemble du monde.

3. Je voudrais à cette occasion dire quelques mots de notre président du mois de février, l'ancien ambassadeur — actuellement professeur — Moynihan. Etant donné que nous n'avons pas eu l'occasion de prendre officiellement congé de lui au Conseil, je demande à la délégation des Etats-Unis de bien vouloir transmettre à M. Moynihan nos meilleurs vœux et de lui dire que nous suivrons sa carrière avec un intérêt d'autant plus vif que nous avons collaboré avec lui au Conseil.

4. Cette série de réunions a été provoquée par la décision courageuse prise par le Gouvernement mozambicain le 3 mars dernier de fermer ses frontières avec la Rhodésie et d'appliquer intégralement le régime de sanctions institué par le Conseil de sécurité à l'encontre des rebelles qui ont usurpé provisoirement le pouvoir au Zimbabwe. Cette décision est pleinement conforme à l'appui sans réserve et sans équivoque que le Mozambique n'a cessé d'apporter aux justes luttes des mouvements de libération en Afrique et ailleurs, et surtout à la lutte résolue du peuple du Zimbabwe. Elle est conforme également à l'engagement pris par le Mozambique de défendre les buts et principes de la Charte des Nations Unies.

5. Le courage du peuple du Mozambique, dirigé avec dynamisme par le FRELIMO [Front de libération du Mozambique], n'est-il pas amplement prouvé par la lutte longue et ardue qu'il a menée avec succès contre le colonialisme imposé par ses anciens oppresseurs ? N'est-il pas évident, quand on considère la façon réfléchie dont ce peuple a essayé résolument de remédier aux ravages causés par l'exploitation

colonialiste depuis quelques mois seulement qu'il a recouvré la liberté et l'indépendance, qu'il est en faveur du plein développement de la personne humaine ? La Guyane salue le FRELIMO et le peuple du Mozambique et applaudit à ses aspirations et à ses objectifs.

6. Cependant, c'est contre ce peuple résolu du Mozambique qu'Ian Smith et ses hommes de main, harcelés et inquiétés par les combattants de la liberté au Zimbabwe, ont dirigé leurs actes les plus récents de provocation et d'agression. Le président Samora Machel ne s'adressait pas seulement au peuple du Mozambique mais à l'ensemble de la communauté internationale lorsqu'il y a deux semaines il a parlé d'agression contre son peuple, de violation de l'intégrité territoriale de son pays et des mesures additionnelles prises par le Mozambique pour parvenir à la liberté et à l'indépendance réelles du Zimbabwe.

7. Cependant, les mesures prises par les Etats, lorsqu'elles reposent sur les principes et sur la justice, doivent parfois se payer très cher. Et lorsque ces mesures semblent être dirigées contre des pays puissants, la menace à la stabilité, voire à la survie, des pays intéressés a souvent été parmi les activités punitives déployées par ceux qui se sentent offensés. Malheureusement, la communauté internationale accepte encore trop bien ces faits accomplis qui se traduisent par des mesures prises dans l'exercice de la force pure.

8. Mais les Nations Unies, dans la Charte, ont prévu les situations auxquelles auraient à faire face les Etats Membres qui honorent leurs obligations et les problèmes économiques spécifiques auxquels se heurteraient les pays mettant en œuvre les mesures préventives ou punitives autorisées par le Conseil de sécurité. Je veux parler des dispositions des Articles 49 et 50, et c'est bien le cas du Mozambique.

9. Nous avons entendu hier [1890e séance] un exposé éloquent du Ministre des affaires étrangères du Mozambique sur les effets déjà discernables de l'application par le Mozambique des sanctions contre la Rhodésie conformément à la résolution 253 (1968) du Conseil de sécurité. Il a exposé avec concision les rapports de dépendance que le colonialisme portugais, de mèche avec les cliques racistes minoritaires blanches, avait établis avec Salisbury et Pretoria, liant ainsi le peuple du Mozambique. Or, cette dépendance, nombre d'entre nous l'avons connue.

10. Il semble évident à ma délégation que la communauté internationale doit maintenant aider de toute urgence et avec toute l'efficacité voulue le Mozambique pour qu'il puisse poursuivre sa tâche de relèvement économique et social déjà commencée par son peuple. Mais nous estimons que le Mozambique ne doit pas être le seul à supporter le poids de ces obligations vis-à-vis de la conscience de l'humanité.

11. Le Ministre des affaires extérieures de la Jamaïque nous a rappelé hier [ibid.] que les chefs de gouvernement du Commonwealth, lors de la réunion de Kingston au mois de mai dernier, avaient également prévu cette situation. Ils ont souligné à ce moment-là que les perspectives de libération au Zimbabwe seraient améliorées par l'application des sanctions par le Mozambique contre la Rhodésie. Les chefs de gouvernement étaient en faveur de la mise en œuvre d'un programme d'assistance au Mozambique. De nouvelles mesures ont été convenues au début de ce mois, le 4 mars, lors d'une réunion du Comité des sanctions du Commonwealth. Conformément aux décisions prises à cette réunion, le Secrétaire général du Commonwealth, M. Shridath Ramphal, se trouve actuellement à Maputo, où il s'entretient avec le président Samora Machel des domaines dans lesquels le Commonwealth peut aider le Mozambique et des modalités de cette assistance.

12. La Guyane a toujours soutenu le peuple fraternel du Mozambique du point de vue moral, politique et matériel tout au long de sa lutte pour recouvrer sa liberté et son indépendance. C'est pour nous un devoir inéluctable, et nous continuons de soutenir ce peuple à présent qu'il cherche à consolider cette indépendance et à garantir cette liberté.

13. S'il est vrai que nous n'examinons pas la situation au Zimbabwe en soi, la question dont nous sommes saisis découle de la situation inadmissible et intenable qui règne dans ce territoire. La raison essentielle de notre réunion découle en effet du fait que la majorité noire du Zimbabwe est privée de ses droits d'une façon brutale et cynique par une minorité blanche, qui est elle-même prisonnière de ses propres idées racistes et de sa politique d'exploitation.

14. La logique de l'évolution de la situation en Afrique australe — et les victoires du peuple du Mozambique l'année dernière et de l'Angola tout récemment l'ont montré d'une façon évidente à tous, sauf, semble-t-il, à Ian Smith — est que le gouvernement de la majorité au Zimbabwe est inéluctable. La véritable question n'est pas de savoir si cela se fera, mais plutôt quand. Comme le Ministre des affaires étrangères de mon pays, M. Wills, l'a déclaré à la trentième session de l'Assemblée générale le 1er octobre 1975 :

“Ayant traversé son Rubicon en 1965 par sa déclaration unilatérale d'indépendance, le dirigeant rebelle Ian Smith doit maintenant regarder en face les réalités politiques du continent, et la justice boiteuse qu'il pratique depuis 10 ans au Zimbabwe l'a finalement acculé.”

La duplicité et la prévarication continues de Smith ne peuvent servir qu'à accroître la colère qui accompagnera le renversement de son gouvernement.

15. Mais alors que le régime minoritaire blanc continue de spolier le Zimbabwe, certains pays s'effor-

cent encore de le soutenir par leurs paroles et d'autres par leurs actes. Nous demandons à tous ceux qui sont de ce bord de réfléchir et de changer d'attitude. En outre, ma délégation doit relever que, d'après la presse, il semble que les autres racistes d'Afrique australe — je veux parler du régime de Pretoria — cherchent à profiter du courage dont fait preuve le peuple du Mozambique en accordant à Smith et à sa bande de rebelles des facilités supplémentaires pour compenser le fait qu'ils n'ont plus accès aux ports de Beira et de Maputo.

16. Alors que la lutte pour la liberté au Zimbabwe redouble, le Conseil de sécurité sera peut-être appelé à traiter de façon efficace et comme il convient avec le principal contrevenant aux sanctions, l'Afrique du Sud, car c'est là que réside le bastion du racisme en Afrique australe.

17. Soyons certains que les racistes d'Afrique australe ne pourront pas garder perpétuellement leurs "camps de la répression". Les forces progressistes du monde, et plus particulièrement les peuples de la diaspora noire, ne se laisseront plus longtemps bernier par des affirmations hypocrites alléguant de prétendus intérêts stratégiques et économiques. Ces forces sont plus que jamais prêtes à traduire leur engagement dans leurs actes.

18. La Guyane, de concert avec les autres pays épris de paix, est aux côtés du peuple du Mozambique. Nous partageons avec lui notre croyance en la valeur de la personne humaine et travaillons ensemble à son émancipation triomphante. Nous croyons qu'il faut aider les nobles causes. A l'aube de l'indépendance du Mozambique, la Guyane a apporté sa modeste contribution, sachant pleinement que le Mozambique continuera résolument à défendre la lutte pour la liberté du Zimbabwe. Nous sommes, de même, disposés aujourd'hui à apporter une nouvelle contribution.

19. M. AKHUND (Pakistan) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, je voudrais en premier lieu vous souhaiter personnellement la bienvenue et vous adresser les félicitations et les bons vœux de ma délégation. En dépit de la grande distance qui nous sépare, les relations entre votre pays et le mien ont toujours été excellentes, car elles sont fondées sur la coopération entre nos deux missions ici et sur une approche commune de beaucoup des grands problèmes mondiaux.

20. Je voudrais également à cette occasion rendre hommage à votre prédécesseur à la présidence du Conseil de sécurité, le professeur Moynihan. Nous l'avons vu présider le Conseil le mois dernier et nous avons été impressionnés par son impartialité et sa diligence, notamment dans les nombreuses consultations officieuses qu'il a dû organiser. Nous avons aussi été frappés par l'ardeur avec laquelle il défendait ses opinions. Il n'a peut-être pas fait beaucoup

d'adeptes, mais il n'a certainement perdu aucun ami, et le nous manquera. Nous nous réjouissons de la venue de son successeur, le gouverneur William Scranton, qui arrive précédé d'une réputation impeccable d'homme d'Etat de grande pénétration.

21. Beaucoup des orateurs précédents ont relevé le caractère judicieux du fait que, alors que le Conseil de sécurité discute d'une situation d'intérêt primordial pour les peuples d'Afrique, il est présidé par un représentant distingué de l'Afrique. Il est en réalité juste et bon qu'il en soit ainsi, car c'est en Afrique que nous trouvons enracinés les derniers vestiges et la forme la plus virulente de l'exploitation coloniale et de l'injustice basée sur la race. C'est l'Afrique qui mène aujourd'hui la lutte contre les pratiques et les doctrines malfaisantes, même si le succès de cette lutte doit profiter à tous les peuples du monde sans exclure, nous l'espérons encore, les minorités blanches dont les dirigeants ont dressé des barricades contre le progrès, la fraternité et le bon sens.

22. Hier, nous avons entendu la déclaration du Ministre des affaires étrangères du Mozambique, à qui je voudrais souhaiter la bienvenue et offrir les bons vœux de ma délégation. Cette déclaration expliquait avec clarté et sans rancœur la situation difficile dans laquelle se trouve son pays à la suite de la décision qu'il a prise de rompre tous ses liens économiques avec la Rhodésie du Sud. La valeur et l'importance pratique énorme de cet acte de solidarité avec des voisins combattant pour l'émancipation par un Etat qui est tout juste sorti d'une longue période de domination coloniale ne tarderont pas à se faire sentir. Il a certainement eu des conséquences sur le régime illégal d'Ian Smith, à en juger par les actes désespérés d'agression que ce régime commet contre le Mozambique. Toutefois, le discours du Ministre des affaires étrangères est caractérisé par l'expression d'une loyauté plus large, qui, si je peux reprendre ses propres paroles, est une loyauté au devoir international du Mozambique en tant que Membre de l'Organisation des Nations Unies de mettre en œuvre les sanctions imposées par le Conseil de sécurité contre le régime sud-rhodésien il y a quelque huit années. Cet exemple de respect et de soutien pratique apporté aux principes et aux décisions de l'Organisation est louable et digne d'être suivi.

23. La situation dans laquelle se trouve le Mozambique, ainsi que nous l'a dit le Ministre des affaires étrangères, trouve son origine dans l'histoire coloniale de son pays. C'est délibérément que l'Afrique du Sud et la Rhodésie du Sud ont, dans leurs relations avec le Mozambique, fait dépendre d'eux ce pays afin qu'il serve leurs intérêts, et cela a abouti à renforcer la domination politique et économique des minorités étrangères sur le peuple indigène. La déformation des objectifs et priorités sociaux et économiques qui sont en Afrique australe le fait de la politique coloniale et dans une certaine mesure caractéristique des déséquilibres économiques et de l'in-

justice qui règnent partout dans le monde et dont la correction et le redressement doivent faire l'objet des points les plus urgents à traiter dans l'ordre du jour international. Je ne veux pas m'appesantir sur cette question qui fait ailleurs l'objet de discussions. Toutefois, il est important de reconnaître que le Mozambique, pays en développement et qui s'est à peine remis d'un long et amer combat pour la liberté, en décidant de rompre avec la Rhodésie du Sud a accepté de relever un double défi : celui de contester un régime minoritaire agressif et impitoyable cherchant par tous les moyens à maintenir son pouvoir et ses privilèges mal acquis et celui de s'être engagé sur la voie du changement fondamental consistant à reconstruire sur des bases nouvelles un système autrefois inéquitable hérité de la domination coloniale.

24. Le fardeau que cette décision fait peser sur l'économie du Mozambique, fardeau qu'il porte en notre nom à tous et au nom de l'Organisation des Nations Unies dans son ensemble, fut expliqué avec une grande précision par le Ministre des affaires étrangères du Mozambique dans sa déclaration. Des dizaines de milliers de personnes vont perdre leur emploi; des dizaines de millions de dollars de revenus vont être perdus; il faudra trouver de nouvelles sources à partir desquelles importer des céréales et autres denrées alimentaires et de nouveaux marchés pour les produits jusqu'à présent exportés vers la Rhodésie du Sud. Tout ceci, même sans tenir compte de tout ce que l'on ne peut pas connaître à l'avance, posera des problèmes considérables au Mozambique et exigera de sa part d'importantes adaptations. La nécessité de bénéficier d'une aide et d'un soutien internationaux est donc évidente et largement reconnue. La décision prise par le Comité des sanctions du Commonwealth et la longue liste des membres du Conseil auteurs du projet de résolution présenté hier par le représentant de la Tanzanie [S/12013] sont la preuve de la détermination de la communauté internationale de se mettre aux côtés du Mozambique. L'Organisation des Nations Unies a aidé la Zambie il y a quelques années dans des circonstances semblables, et elle ne peut faire moins aujourd'hui. En fait, nous ferions bien de garder présent à l'esprit ce que nous a dit hier le représentant de la Zambie [1890e. séance] quant à la nécessité de traduire la décision du Conseil de sécurité sur cette question sous une forme concrète et efficace d'assistance. Nous convenons également du fait que l'urgence de la situation est telle qu'on ne saurait attendre pour prendre des mesures l'évaluation détaillée qui serait le fait d'une mission d'enquête ou d'un organe similaire. Nous sommes encouragés par le fait que le Secrétaire général, comme à l'accoutumée, n'a pas perdu de temps et a déjà lancé un appel pour que l'on réponde favorablement à la demande d'assistance du Gouvernement mozambicain.

25. Des sanctions ont été imposées à la Rhodésie du Sud en 1968. Au cours des huit années écoulées, nous n'avons constaté aucun progrès sensible en vue

de ramener enfin le régime illégal d'Ian Smith au bon sens et de lui faire retrouver la raison. Si les sanctions n'ont pas réussi à atteindre l'objectif poursuivi — je reconnais cependant la valeur politique qu'elles ont eue en isolant le régime sud-rhodésien —, cela tient en partie au fait qu'il existe des brèches dans ces sanctions : d'une part, l'Afrique du Sud et, d'autre part, les Etats-Unis et ce qu'on appelle l'amendement Byrd.

26. La résolution 253 (1968) a été adoptée dans le cadre du Chapitre VII de la Charte et est donc obligatoire. De plus, elle a été adoptée sans aucune voix contre. Tous les Etats Membres ont, en vertu de la Charte, le devoir de mettre en œuvre les décisions obligatoires de l'Organisation. Soit dit en passant, cette obligation incombe particulièrement à ceux qui critiquent l'Organisation sous prétexte que la majorité de ses Membres agit de façon irréfléchie et voudrait imposer ses quatre volontés à la minorité.

27. En réalité, les changements survenus en Afrique n'ont pas été mis en branle par les sanctions mais par la victoire des peuples des anciennes colonies portugaises dans leur lutte contre le colonialisme. L'éventualité d'une telle victoire ailleurs en Afrique australe — et, au premier chef, en Rhodésie du Sud — semble plus vraisemblable que jamais. Les avertissements que nous a lancés hier le représentant de la Zambie quant au caractère possible, voire inévitable, d'une solution violente doivent être pris au sérieux par le régime minoritaire de Rhodésie du Sud et par ses alliés. Les derniers événements en Angola sont pour nous tous une leçon. Il est caractéristique qu'Ian Smith, à en juger par l'interview qu'il a accordée au *New York Times* et qui a été publiée dans le numéro d'hier, ait tiré la mauvaise leçon de ces événements. Il parle de l'équilibre du pouvoir entre le monde libre et le monde communiste et de la tragédie pour le monde libre que représenterait le renversement de son gouvernement. La véritable tragédie pour le monde c'est, en fait, que des individus égoïstes et aveuglés, comme ceux qui sont à la tête du régime sud-rhodésien et d'autres forces, fassent de l'Afrique une arène de la politique internationale de puissance.

28. Dans une interview récente à la presse sur la question, le premier ministre Bhutto nous a prévenus que toute tentative de remonter le courant de l'histoire dans le tiers monde ou de recourir à des pratiques néo-colonialistes se retournerait contre ses auteurs. Dans un message qu'il a adressé à la Conférence de solidarité des peuples afro-asiatiques qui a eu lieu au Mozambique l'année dernière, le premier ministre Bhutto a expliqué en ces termes la position du Pakistan sur l'Afrique australe :

“La désintégration de l'empire colonial portugais, dont le lieu de la Conférence constitue la meilleure preuve, a changé la carte politique de l'Afrique et a renforcé et étendu le front commun

contre les derniers bastions du colonialisme et de l'oppression raciale. Il faut profiter de cet avantage et intensifier la lutte contre les régimes coloniaux."

29. Nous estimons que la courageuse décision prise par le Gouvernement mozambicain d'imposer des sanctions à la Rhodésie du Sud est l'une des mesures les plus importantes de la lutte, laquelle approche actuellement de sa phase décisive, et en constitue un tournant. Dans l'interview à la presse dont je parlais tout à l'heure, M. Ian Smith a supplié les Etats-Unis et les autres nations occidentales de lui "donner une nouvelle chance". Les entretiens qu'il mène actuellement avec M. Joshua Nkomo lui donnent précisément, pour reprendre les termes du représentant du Royaume-Uni [ibid.], sa dernière chance d'assurer un transfert ordonné et rapide des pouvoirs au gouvernement de la majorité pour que tous, Noirs et Blancs, puissent vivre en paix dans le territoire. Il est peu probable qu'il saisisse cette chance, mais nous en dirons davantage à ce sujet lorsque nous discuterons du fond de la question.

30. M. RYDBECK (Suède) [interprétation de l'anglais] : Monsieur le Président, je voudrais avant tout vous présenter mes félicitations pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité. La délégation suédoise se félicite tout particulièrement de vous voir occuper la présidence en ce mois où le Conseil examine l'importante question africaine inscrite à notre ordre du jour. Soyez assuré de notre coopération et de notre appui entiers dans l'accomplissement de vos fonctions.

31. Je tiens également à prier la délégation des Etats-Unis de bien vouloir transmettre à M. Moynihan l'expression de nos sentiments les meilleurs pour la façon efficace et impartiale dont il a mené les consultations et les débats du Conseil pendant le mois de février. Nous prions la délégation des Etats-Unis de transmettre à M. Moynihan l'expression de nos meilleurs vœux pour l'avenir.

32. La décision annoncée récemment par la République populaire du Mozambique de fermer ses frontières avec la Rhodésie du Sud et d'appliquer pleinement le régime des sanctions nous fournit, conjointement avec la décision parallèle prise précédemment par le Gouvernement zambien, un exemple remarquable de la solidarité qui règne entre les nations d'Afrique, une solidarité sans laquelle le processus de la décolonisation n'aurait jamais pu parvenir à son stade actuel. L'effondrement de l'ancien empire colonial portugais en Afrique australe a changé de façon spectaculaire la situation pour les maîtres de Salisbury. Ils se trouvent plus isolés que jamais et subissent une pression internationale qui est très lourde. Il faut espérer que le régime de Smith finira par ouvrir les yeux et qu'une décision rapide sera prise, qui mène au but que nous chérissons depuis si longtemps : la liberté et l'indépendance pour le peuple du Zimbabwe.

33. C'est dans ce cadre qu'aujourd'hui nous saluons la décision courageuse prise par le Gouvernement de la République populaire du Mozambique. La Charte, dans ce contexte, impose des obligations très nettes aux Etats Membres. De même qu'en vertu des Articles 24 et 25 de la Charte ils ont accepté l'obligation de reconnaître et exécuter la décision du Conseil de sécurité d'appliquer le régime des sanctions contre la Rhodésie du Sud, les Etats Membres, en vertu des Articles 49 et 50, sont priés d'apporter une assistance mutuelle pour mener à bien les mesures décidées par le Conseil. Je cite l'Article 50 :

"Si un Etat est l'objet de mesures préventives ou coercitives prises par le Conseil de sécurité, tout autre Etat, qu'il soit ou non Membre des Nations Unies, s'il se trouve en présence de difficultés économiques particulières dues à l'exécution desdites mesures, a le droit de consulter le Conseil de sécurité au sujet de la solution de ces difficultés."

34. Le Conseil poursuit présentement une consultation de ce genre à la demande de la République populaire du Mozambique après la décision par cette dernière d'appliquer les sanctions contre la Rhodésie du Sud. De fait, le Mozambique se trouve en présence "de difficultés économiques particulières dues à l'exécution desdites mesures". Ce sont des difficultés particulières puisque, sous le régime colonial portugais, la structure de l'économie du Mozambique avait été conçue de façon à être imbriquée dans celle de l'économie créée en Rhodésie du Sud par le régime illégal. Il n'y a donc pas à faire preuve de beaucoup d'imagination pour comprendre les répercussions fâcheuses de la récente décision du Gouvernement mozambicain sur l'économie du Mozambique.

35. Le Ministre des affaires étrangères du Mozambique nous a brossé hier un tableau très net des problèmes immédiats auxquels doit maintenant faire face son pays. Ces renseignements ont été précieux pour le Conseil au moment où il étudie la réponse à donner à la demande du Gouvernement mozambicain.

36. En raison de l'interdépendance qui existe entre l'économie du Mozambique et celle de la Rhodésie du Sud, les répercussions négatives de la décision prise par le Gouvernement mozambicain se feront rapidement sentir sur l'économie du pays. Il est donc d'autant plus nécessaire pour le Conseil de sécurité, et par son truchement de la communauté internationale, d'agir de toute urgence. Etant donné l'urgence du problème, ma délégation estime qu'il convient de prendre immédiatement une décision au sein du Conseil afin d'établir sans délai un mécanisme en vue de coordonner l'assistance, bilatérale ou multilatérale, à fournir au Mozambique. Si nous avons bien compris, le Secrétaire général envisage d'envoyer, dès que le Conseil aura pris une décision, un groupe d'experts chargé d'évaluer de manière plus approfondie les besoins sur place. Ma délégation est persuadée qu'il est possible d'établir rapidement le chiffre global de

l'aide nécessaire afin de pouvoir amorcer sans retard le courant d'assistance.

37. Le Gouvernement suédois a appuyé la lutte de libération du peuple du Mozambique et continue d'appuyer le développement de l'Etat nouvellement indépendant. Mon gouvernement a décidé d'augmenter l'assistance bilatérale prévue pour cette année, la portant de 50 à 70 millions de couronnes — soit approximativement de 11,4 à 16 millions de dollars. Le Ministre suédois de la coopération pour le développement, Mme Gertrud Sigurdson, est actuellement au Mozambique et, dès son retour, le Gouvernement suédois étudiera de manière positive la question d'une assistance supplémentaire destinée à répondre à la résolution du Conseil de sécurité, dont ma délégation a parrainé le projet. Nous espérons sincèrement que ce texte bénéficiera de l'appui unanime des membres du Conseil. Une décision prise à l'unanimité par le Conseil serait un témoignage de solidarité de la part des Etats Membres envers le peuple du Mozambique et constituerait également une preuve de l'entière solidarité de l'Organisation avec le peuple du Zimbabwe dans sa lutte pour la liberté et l'indépendance.

38. M. VINCI (Italie) [interprétation de l'anglais] : Monsieur le Président, je voudrais avant tout, au nom de ma délégation et en mon nom personnel, vous présenter nos félicitations à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil et rappeler les relations amicales que mon pays entretient avec le vôtre. Vous pouvez être certain que ma délégation vous apportera son appui plein et sincère dans l'exercice de vos grandes responsabilités au cours des deux prochaines semaines de discussions intensives.

39. Je voudrais également m'associer aux remerciements que vous-même et les orateurs qui m'ont précédé avez adressés à votre prédécesseur, le représentant permanent des Etats-Unis. Lui-même et le représentant permanent par intérim, M. Bennett, se sont acquittés de leurs obligations, qui ont comporté l'examen d'une question épineuse et importante, d'une façon constructive, discrète et fort digne d'éloges; tous les membres du Conseil leur en savent gré.

40. La question inscrite à notre ordre du jour mérite certes notre attention soutenue et un examen sérieux de notre part, de même que notre grand respect.

41. Je voudrais vous assurer, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Conseil, que mon gouvernement sait pertinemment que le Gouvernement mozambicain doit maintenant faire face à une situation critique et grave résultant de son audacieuse décision et du défi persistant que constitue la présence à ses frontières d'un régime illégal minoritaire, le régime d'Ian Smith, que l'Organisation des Nations Unies et l'opinion publique mondiale ont déclaré hors la loi.

42. Je voudrais, en tout premier lieu, souhaiter à nouveau une chaleureuse bienvenue et présenter nos meilleurs vœux les plus sincères au Gouvernement et au peuple du Mozambique, qui ont fait l'honneur au Conseil de lui envoyer leur ministre des affaires étrangères. Le représentant de l'Italie le leur avait déjà dit au sein du Conseil de sécurité le 18 août 1975 [1838e séance], lorsque nous avons voté à l'unanimité pour la recommandation à adresser à l'Assemblée générale en vue de l'admission du Mozambique à l'Organisation des Nations Unies. Je suis heureux de noter que, depuis cette époque où nous avons exprimé notre désir d'établir des relations amicales officielles avec le Mozambique, ces relations ont déjà évolué de façon très amicale; elles ont été officialisées par l'échange de missions diplomatiques.

43. Fidèle à sa conviction de longue date que le processus de décolonisation en Afrique doit être mené à son terme aussitôt que possible, le plus tôt étant naturellement le mieux, mon gouvernement n'a pas manqué d'appuyer tout ce qui a finalement mené à l'indépendance du Mozambique.

44. Nous nous souvenons tous des longues années pendant lesquelles le FRELIMO a mené sa vaillante lutte pour l'indépendance. Au début, il y a eu les actions sporadiques, alors que des minorités noblement inspirées allumaient la flamme; ensuite, les efforts d'un nombre sans cesse croissant de patriotes voués corps et âme à la cause de la liberté et du progrès, quel qu'en soit le prix; enfin, la victoire d'un peuple tout entier et une indépendance bien méritée.

45. Durant toutes ces années au cours desquelles une guerre inutile et anachronique était menée contre le peuple du Mozambique, l'Italie, agissant tant unilatéralement qu'en collaboration avec ses alliés et avec ses partenaires de la Communauté européenne, n'a jamais cessé de faire pression sur le gouvernement au pouvoir afin de l'amener à modifier sa politique en Afrique, et particulièrement au Mozambique.

46. Nous sommes heureux de l'aide que nous avons pu fournir aux deux parties après l'établissement de la démocratie au Portugal. En effet, nous étions à l'époque en mesure de parler à nouveau en toute liberté aux dirigeants de ce pays, avec lesquels nous en sommes venus depuis lors à partager les mêmes idéaux d'une société démocratique libre. Nous avons pu à cette époque jouer le rôle d'intermédiaire, ce qui a amené un porte-parole de mon gouvernement à s'exprimer, le 15 septembre 1975, en ces termes :

"L'Italie est heureuse d'avoir contribué au processus de négociation entre le Portugal et le FRELIMO, facilitant ainsi les contacts conçus pour permettre une meilleure compréhension des objectifs et des points de vue des parties intéressées; cela reflète, en outre, l'adhésion constante et complète de l'Italie aux objectifs d'autodétermination et d'indépendance des peuples encore soumis au régime colonial."



47. Malheureusement, la lutte pour la décolonisation en Afrique australe exige de nouveaux efforts. En Rhodésie du Sud ainsi qu'en Namibie, des hommes et des puissances, qui de toute évidence entretiennent des illusions trompeuses quant à l'orientation des tendances de l'histoire, s'efforcent encore de s'opposer à l'avènement d'une ère de dignité, d'indépendance, d'autodétermination et de justice pour tous les habitants de ces deux pays. Cependant, Monsieur le Président, vous savez, tout comme je sais et tous les membres du Conseil savent, que l'accession de la Rhodésie et de la Namibie à la souveraineté et à la liberté n'est qu'une question de temps. Pourquoi donc devons-nous une fois de plus nous trouver en présence d'efforts inutiles visant à différer des événements tels que l'indépendance sur la base d'un gouvernement majoritaire ?

48. L'aspect tragique de tout effort vain visant à renverser le cours du temps est que de nouvelles souffrances humaines sont engendrées pour le peuple de Rhodésie et d'ailleurs, qu'il soit blanc ou noir. Le glas sonnera à nouveau pour certains. Et combien de ressources humaines et économiques seront encore perdues ? Et pour quoi ?

49. Selon un ancien proverbe latin, *Jupiter demeritat prius quos vult perdere*, ce qui signifie "Dieu rend fous ceux qu'il veut voir périr". Malheureusement, le temps passe, les siècles s'écoulent, mais certaines personnes comme Ian Smith — et non pas seulement en Rhodésie — n'apprennent rien et sont incapables de s'adapter aux changements du monde réel.

50. Mais, en dépit de ce que nous montre l'histoire, l'Italie, à ce stade final, veut encore croire et espère fermement qu'une action rapide et appropriée sera prise en Rhodésie du Sud. Il existe une dernière chance pour une évolution pacifique menant éventuellement à un accord constitutionnel, conformément aux principes et objectifs de la Charte. Mais il reste peu de temps et on doit saisir la chance au vol. Cela a été souligné énergiquement par les Ministres des affaires étrangères du Mozambique et de la Jamaïque, par le président en exercice du Groupe africain, notre collègue du Kenya, par le représentant de la Zambie et d'autres encore. Nous ne pouvons que nous rallier pleinement à ces déclarations.

51. Je voudrais assurer le Conseil que, au moment même où les risques de violence augmentent de plus en plus, l'intérêt et la préoccupation du Gouvernement italien en ce qui concerne les événements qui se déroulent en Afrique australe demeurent inchangés. En fait, les événements dans cette région ont retenu, et retiennent encore, toute notre attention et toute notre considération, non seulement à cause des populations directement intéressées mais aussi en regard aux effets qu'ils entraînent sur la société internationale dans son ensemble. Il est temps de prendre des mesures concertées sur le plan unilatéral et multilatéral dans le cadre des Nations Unies, principe et

objectif que les ministres des affaires étrangères des neuf pays membres de la Communauté européenne avaient à l'esprit lorsqu'ils se sont réunis le 23 février à Luxembourg et ont jugé nécessaire de confirmer une fois de plus leur position commune sur les problèmes de l'Afrique australe. A cette occasion, ils ont donné le premier rang au droit à l'autodétermination et à l'indépendance des peuples de Rhodésie et de Namibie en tant que l'une de leurs positions fondamentales.

52. L'Italie continuera de jouer un rôle actif parmi les Neuf pour que soient mis en œuvre le principe et l'objectif que je viens de mentionner. Nous sommes donc convaincus que, dans les circonstances actuelles, l'aide au Mozambique devrait être octroyée par tous les Etats Membres compte tenu des objectifs que nous partageons avec tous les pays africains. A cet égard, nous nous félicitons des décisions prises à Kingston dès le mois de mai 1975 par les chefs de gouvernement du Commonwealth, qui ont ainsi prouvé une solidarité qui constitue un exemple significatif sur le plan moral et politique, et non pas seulement sur le plan économique.

53. Nous sommes parfaitement conscients des difficultés que s'est imposées le Mozambique. Nous savons aussi quelles sont les circonstances particulières et difficiles auxquelles se heurte ce pays à la suite d'une longue période où toutes ses ressources ont été détournées du développement et de l'expansion en raison d'une longue guerre menée pour l'indépendance. Tout cela jette la lumière sur les sacrifices énormes que le peuple du Mozambique est prêt à consentir encore en faveur d'une cause qui dépasse ses frontières nationales et ses intérêts nationaux puisqu'il s'agit d'une cause commune à tous les pays africains et, j'ose même dire, à la communauté mondiale dans son ensemble — en un mot, à l'Organisation des Nations Unies.

54. J'aurais naturellement beaucoup plus à dire sur la question inscrite à l'ordre du jour, mais j'ai essayé d'être aussi bref que possible suivant les recommandations faites par le Secrétaire général, le représentant de la Tanzanie et vous-même, Monsieur le Président. J'espère toutefois avoir clairement expliqué les raisons essentielles pour lesquelles l'Italie a parrainé, avec 10 autres membres du Conseil, le projet de résolution contenu dans le document S/12013. Tout comme notre collègue de la Tanzanie, qui l'a présenté avec son éloquence habituelle, nous espérons que ce projet recevra l'appui unanime du Conseil.

55. M. DAȚCU (Roumanie) : Monsieur le Président, c'est un plaisir particulier pour moi-même et pour ma délégation que de vous adresser nos sincères félicitations à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mars. Il s'agit là d'une coïncidence heureuse qui fait que la direction des travaux du Conseil soit assumée par un illustre représentant d'un pays africain au moment

où cet organe examine des problèmes d'intérêt particulier pour le continent africain. Tout en vous exprimant nos vœux de succès dans l'accomplissement des tâches qui vous incombent en cette qualité, je tiens à vous assurer de notre entière coopération.

56. Je voudrais également remercier le professeur Daniel Moynihan, qui vient de nous quitter, et l'ambassadeur Tapley Bennett des Etats-Unis, qui ont dirigé avec compétence et distinction les travaux du Conseil pendant le mois de février.

57. La lettre que nous a adressée le Ministre des affaires étrangères de la République populaire du Mozambique de même que son importante déclaration d'hier devant le Conseil mettent abondamment en évidence le danger que représentent la politique et les actions agressives du régime minoritaire de Rhodésie du Sud pour la paix et la sécurité du Mozambique, du continent africain et du monde entier.

58. Les faits présentés et les arguments convainquants développés hier par le Ministre des affaires étrangères du Mozambique, de même que par les autres participants au débat, apportent des éléments nouveaux et importants pour mieux comprendre les réalités politiques et économiques qui prévalent en Afrique australe. Cela aidera certainement le Conseil à arrêter les mesures nécessaires pour faire face à la grave situation créée en cette partie du monde.

59. La délégation roumaine considère qu'il est tout à fait naturel que le Conseil réponde avec célérité, efficacité et unanimement à l'appel adressé par le Gouvernement mozambicain pour qu'on l'aide à vouer ses efforts au développement pacifique et indépendant de son pays.

60. La persistance et la tolérance des résidus du colonialisme, de la politique d'*apartheid* et de discrimination raciale représentent de nombreuses sources permanentes de tension qui engendrent des actes d'agression et mettent en danger la paix et la sécurité internationales. Il est grand temps que de tels phénomènes, anachroniques par rapport au niveau du droit et de la morale contemporains, soient complètement éliminés. C'est pourquoi, de l'avis de la délégation roumaine, les mesures à convenir pour l'assistance à apporter au jeune Etat mozambicain revêtent une importance de principe pour la communauté internationale tout entière, et elles devraient donc être conçues ou placées dans la gamme la plus large des préoccupations du Conseil de sécurité à l'égard de la situation en Afrique australe.

61. En conformité avec les principes de sa politique étrangère, la République socialiste de Roumanie a milité avec esprit de suite pour la reconnaissance et le respect du droit des peuples à l'indépendance, contre la politique de discrimination raciale et d'*apartheid*. Mon pays s'est prononcé constamment pour la reconnaissance du droit du peuple zimbabwéen de se

gouverner lui-même, pour la constitution d'un gouvernement qui reflète la structure de la population du territoire, garantisse de larges libertés démocratiques et assure l'accès du pays à l'indépendance.

62. Le Conseil de sécurité ne saurait ignorer les actions des régimes racistes en Afrique australe, qui se traduisent par la transgression des principes fondamentaux consacrant le droit à l'autodétermination et à l'indépendance des pays et des peuples coloniaux. Le Conseil ne saurait ignorer la violation persistante des résolutions de l'Organisation des Nations Unies relatives à la liquidation de la domination raciste en Rhodésie du Sud en dépit des aspirations légitimes à la liberté et à l'indépendance du peuple zimbabwéen, qui représente la grande majorité de la population de ce territoire non autonome. Il est donc nécessaire, à ce stade de l'évolution de la situation, que le Conseil condamne résolument les actes agressifs, quelle que soit leur nature, de la Rhodésie du Sud dirigés contre la République populaire du Mozambique.

63. Pour ce qui est des mesures d'assistance à convenir, il faudrait tenir compte des conséquences économiques prévisibles de la courageuse décision du Gouvernement mozambicain de fermer la frontière avec la Rhodésie du Sud. L'adoption de mesures d'assistance internationale est tout à fait conforme aux dispositions de la Charte et des résolutions de l'Organisation des Nations Unies et s'impose d'autant plus que le Gouvernement mozambicain se trouve engagé, quelques mois seulement après l'indépendance, dans un vaste programme de reconstruction de son économie nationale, qui a eu tant à souffrir pendant les siècles de domination coloniale.

64. Nous considérons qu'il y a là des raisons suffisantes pour adopter des mesures d'assistance urgentes au Mozambique, de même que pour établir à cette fin un mécanisme adéquat avec l'appui des organismes économiques internationaux et des institutions spécialisées. A ce sujet, le Ministre des affaires étrangères du Mozambique nous a présenté des évaluations raisonnables et justifiées ainsi que des suggestions qui méritent toute l'attention du Conseil de sécurité, du Secrétaire général et des organismes concernés.

65. Le Gouvernement roumain considère qu'il est nécessaire que le Secrétaire général soit autorisé à agir, de concert avec les institutions spécialisées et les organismes des Nations Unies concernés, pour prendre les mesures appropriées afin d'aider immédiatement la République populaire du Mozambique dans son application des sanctions contre la Rhodésie. L'expérience positive acquise par le Secrétaire général dans des situations semblables et la possibilité d'utiliser l'appareil des Nations Unies sont autant de garanties d'organisation efficace de l'assistance qui sera octroyée sur la base de la résolution que le Conseil adoptera.

66. Mon pays, la Roumanie, a toujours prêté son aide et continuera d'accorder toute l'assistance possible aux peuples qui luttent pour recouvrer leur indépendance, pour consolider leur souveraineté nationale et s'assurer un développement économique indépendant. Fidèle à ses principes de politique étrangère, la Roumanie agit fermement pour la mise en œuvre des résolutions de l'Organisation des Nations Unies, y compris les résolutions relatives aux sanctions économiques et visant à mettre fin à la domination colonialiste et à la politique de discrimination raciale.

67. Mon pays appuie donc pleinement la décision de la République populaire du Mozambique d'appliquer des sanctions économiques contre la Rhodésie du Sud et exprime sa conviction que cet acte contribuera à la solution urgente de la situation politique dans ce territoire.

68. Je voudrais réaffirmer ici la solidarité militante de la Roumanie socialiste avec la lutte du peuple mozambicain pour la défense de son indépendance nationale et pour surmonter les difficultés qui ont surgi à la suite de l'application complète des sanctions instituées par les Nations Unies contre la Rhodésie du Sud. Les liens de solidarité et d'aide fraternelle entre la Roumanie et le Mozambique se sont établis et consolidés au cours de la lutte du peuple mozambicain pour l'indépendance de sa patrie. L'an dernier, le jour même de l'indépendance du Mozambique, nos deux pays et gouvernements ont établi des relations diplomatiques, dont le développement est destiné, ainsi que le Président de mon pays le soulignait à l'époque, "à contribuer à l'essor économique et social indépendant de chaque pays et à s'inscrire dans le cadre de la lutte générale contre la domination impérialiste, colonialiste et néo-colonialiste et du combat mené par les peuples pour la liquidation complète de toute oppression nationale et sociale".

69. En concluant, je voudrais renouveler l'appel qui a été fait ici par notre collègue l'ambassadeur Salim de la Tanzanie et par d'autres représentants pour que le projet de résolution des 11 pays dont nous sommes saisis soit adopté à l'unanimité.

70. M. HUANG Hua (Chine) [traduction du chinois] : La délégation chinoise se félicite de la participation du Ministre des affaires étrangères de la République populaire du Mozambique aux délibérations du Conseil. Hier, nous avons entendu la déclaration qu'il a faite et qui sera certainement très utile au Conseil dans ses débats actuels.

71. La délégation chinoise voudrait maintenant faire les observations suivantes sur la question à l'examen. Ces dernières années, l'essor vigoureux et fougueux des mouvements de libération nationale en Afrique australe et la victoire de la lutte armée du peuple zimbabwéen ont isolé le régime raciste de Rhodésie du Sud comme jamais auparavant. Dans

cette lutte à mort, le régime raciste de Rhodésie du Sud intensifie ses tactiques contre-révolutionnaires. Tout en ressassant sa ritournelle de "réconciliation", il intensifie son encerclement et sa répression des forces armées du peuple zimbabwéen. Dernièrement, sous prétexte de poursuivre les guérilleros, il a même pénétré en territoire mozambicain, lancé des attaques contre des villages et déclaré les zones frontalières "zones opérationnelles", en prétendant que ces actes étaient conformes à la coutume et au droit international. C'est là faire preuve d'extrême arrogance et cela constitue une menace et une provocation à l'égard du Mozambique, ainsi qu'une grave violation de la souveraineté du Mozambique. Ces actes d'agression commis par le régime raciste de Rhodésie du Sud ont provoqué l'indignation et la condamnation de l'opinion publique mondiale sensible à la justice.

72. Après une lutte armée prolongée, le courageux peuple du Mozambique a finalement remporté la grande victoire de l'indépendance nationale. Pour défendre les fruits de sa victoire et soutenir la lutte du Zimbabwe pour l'indépendance et la libération, le peuple mozambicain a mené une lutte sans merci contre le régime raciste de Smith. Tout récemment, le président Samora Machel du Mozambique a annoncé la fermeture de toutes ses frontières avec la Rhodésie du Sud en interdisant toute communication avec ce pays, a confisqué tous les biens sud-rhodésiens au Mozambique et proclamé l'application intégrale des résolutions de l'Organisation des Nations Unies sur les sanctions contre la Rhodésie du Sud. Le président Samora Machel a également demandé au peuple de tout le pays de se mobiliser et de se tenir prêt à tout moment à éliminer les envahisseurs ennemis. Ces actes légitimes ont été fermement soutenus par les autres Etats africains.

73. Comme chacun le sait, une poignée de racistes blancs en Rhodésie du Sud exploite et opprime cruellement le peuple du Zimbabwe depuis longtemps. La lutte armée du peuple zimbabwéen pour renverser le régime obscurantiste des Blancs racistes et pour parvenir à l'indépendance nationale et à la libération est une lutte totalement légitime. Il est naturel que les pays africains soutiennent activement cette lutte dans l'esprit de la Charte de l'Organisation de l'unité africaine. Le fait que les autorités réactionnaires de la Rhodésie du Sud aient pénétré sans vergogne sur le territoire d'un Etat africain souverain sous prétexte de poursuivre des guérilleros zimbabwéens témoigne de la férocité de ces ennemis des Africains. Les actes du régime raciste sud-rhodésien, qui vont à contre-courant de l'histoire, ne peuvent qu'augmenter encore la résistance du Zimbabwe et des autres peuples africains et devraient finalement aboutir à la destruction totale de ce régime.

74. Le Gouvernement et le peuple chinois sympathisent pleinement avec le peuple du Mozambique dans sa juste lutte et l'appuient fermement; ils con-

damnent vivement l'agression du régime raciste de Smith contre le Mozambique. Nous estimons que les Nations Unies doivent aider le peuple mozambicain dans sa juste lutte, condamner solennellement le régime raciste blanc de Rhodésie du Sud pour son agression contre le Mozambique, étendre et renforcer les sanctions contre la Rhodésie du Sud et prendre toutes les mesures voulues pour garantir l'application de la résolution de l'Organisation des Nations Unies sur les sanctions contre la Rhodésie du Sud.

75. L'Afrique appartient aux Africains. Personne ne peut renverser le courant puissant qui conduit actuellement les Africains à remporter victoire après victoire dans leur lutte de libération nationale. Certes, les impérialistes et les racistes mènent encore un combat d'arrière-garde. Les socio-impérialistes soviétiques complotent à nouveau après leur inter-

vention armée en Angola, afin de s'ingérer dans le mouvement de libération nationale d'Afrique australe et de le saper. Mais le torrent impétueux de la lutte africaine contre le colonialisme, l'impérialisme et l'hégémonisme est irrésistible, quelles que soient les vicissitudes rencontrées. La victoire finale appartient certainement au peuple du Mozambique, au Zimbabwe et à toute l'Afrique.

76. La délégation chinoise est en faveur du projet de résolution S/12013 et espère que le Conseil l'adoptera aussi rapidement que possible.

*La séance est levée à 12 h 25.*

*Notes*

<sup>1</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, trentième session, Séances plénières, 2370<sup>e</sup> séance.